



Calculer le salaire avec ancienneté

Par **drybread2020**, le **09/12/2011** à **16:49**

Bonjour à tous,

Je suis orthoptiste employé dans un cabinet d'ophtalmologie. Ma question concerne mes future augmentation et la façon dont le calcul est fait.

Ma convention collective explique cela:

Une prime d'ancienneté est accordée au personnel ; elle est appliquée et calculée dans les conditions suivantes :

Majoration immédiate :

- 4 % après trois ans ;
- 7 % après six ans ;
- 10 % après neuf ans ;
- 13 % après douze ans ;
- 16 % après quinze ans.

Mon salaire étant de 2200 euros net, au bout de 3 ans, cela fait $2200 + 2200 \times 0,04 = 2288$ euros.

Mais au bout de 6 ans, sur quelle base est calculée l'augmentation?

$2200 + 2200 \times 0,07 = 2354$ euros

ou

$2288+2288 \times 0,07 = 2448$ euros

Merci à vous de m'éclairer.
Cordialement.

Par **pat76**, le **09/12/2011** à **18:00**

Bonjour

Après 6 ans d'ancienneté le calcul est: (c'est à dire 6 ans et un jour)

$2288+2288 \times 0,07 = 2448$ euros

Par **drybread2020**, le **10/12/2011** à **09:34**

Merci beaucoup!

Comme ça c'est bien plus clair pour moi.